Procès-verbal du comité consultatif de la CRTO
18 janvier 2022 (par vidéoconférence)

Commission des relations de travail de l'Ontario

Présences : Bernard Fishbein – président, CRTO
Catherine Gilbert – greffière, CRTO
Ursula Boylan – greffière adjointe, CRTO
Aaron Hart – avocat, CRTO
Andrea Bowker – avocate, CRTO

James Jennings – Association du Barreau de l'Ontario (absent)
Graham Williamson – syndicat
Stephen Krashinsky – syndicat (absent)
Laurie Kent – syndicat
Chris Fiore – employeur
Melissa Kronick – syndicat
Craig Morrison – syndicat
Keith Burkhardt – employeur
Neil Dzuba – employeur (absent)
Roslyn Baichoo – ministère du Travail
Ben Ratelband – employeur

Bernard Fishbein préside la réunion. La réunion commence à 17 h 05.

1. Mot d'ouverture

Le président accueille tous les participants à la réunion.

2. Période ouverte – Bulletin d'information 32

Selon Andrea Bowker, parce que le scrutin se fera par voie électronique, le bulletin d'information 32 nécessitait des précisions pour que le moment du début des divers délais soit clair. Les révisions indiquent que la toute première date limite tombera six jours après le début du scrutin. Les autres délais commencent à courir à la date du début du scrutin.

3. Nouvelles de la Commission

Aaron Hart communique de l'information sur la compétence de la Commission en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* et les modifications des règles permettant à la Commission de traiter les demandes présentées en vertu de cette loi.

Catherine Gilbert fait le point sur les dossiers COVID. Les décisions finales d'intérêt sont affichées sur le site Web. Tous les membres du personnel ont recommencé à travailler à distance, donc nous n'avons à nouveau pas de personnel au bureau.

4. COVID-19 – Comment vont les choses?

Laurie Kent pose la question du prolongement des heures du bureau d'appel pour obtenir un NIP pour les votes de représentation.

Le président mentionne qu'il y a une tendance prévisible quant au moment où les gens votent ou demandent de l'aide et très peu entre les deux. Il ajoute que les demandes seront traitées au cas par cas.

Réunion ajournée à 17 h 24.

Procès-verbal rédigé par Aaron Hart.